

# AVIS

# D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Lundi 29 septembre (9h30) au vendredi 31 octobre 2025 (16h30)**

**Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Brou et de Yèvres aux lieux-dits « Le Thuilay » et «Duan », préalable à la délivrance des permis de construire**

Par arrêté du 29 août 2025, M. le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (33 jours consécutifs) relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Brou et de Yèvres aux lieux-dits « Le Thuilay » et «Duan », déposé par la SARL SOLLUCENS (Le Thuilay 28160 BROU), et préalable à la délivrance des permis de construire. Les communes concernées sont : Brou et Yèvres. Le projet d'environ 9,14 MWc s'étend sur une surface clôturée de 10,86 ha. Il comprend la pose de 15120 modules photovoltaïques et d'une clôture, la construction d'un poste de livraison et/ou de transformation sur chaque commune.

Le projet nécessite l'organisation d'une enquête publique en raison de sa soumission à évaluation environnementale conformément à l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement, au titre de la rubrique 30 "installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)". Le dossier comprend les demandes de permis de construire, une étude d'impact, un résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, conformément à l'article R.123-6 du Code de l'environnement ainsi que les avis obligatoires des services consultés dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire.

**Le dossier d'enquête est consultable :**

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Brou et de Yèvres ;
- en version électronique sur les sites internet suivants : [www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public) et [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) (saisir le numéro 25775670 dans la barre de recherche) ;
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Brou, siège de l'enquête publique ;
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

**Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :**

- consignées directement sur les registres d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Brou et de Yèvres ;
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Brou (1 place de l'Hôtel de Ville 28160 BROU) ;
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr)
- recueillies par le commissaire enquêteur, M. Pierre COUTURIER, ingénieur du ministère de la Défense en retraite ou M. Jean-Pierre GERARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant, aux dates et heures suivantes :

<u>Jours et heures d'ouverture de la mairie de Brou</u>	<u>Permanences du commissaire enquêteur</u>
<b>Lundi de 8h45 à 12h15 et de 15h à 17h15 ; du Mardi au Vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15 ; Samedi de 10h00 à 12h00</b>	<b>Lundi 29 septembre de 9h30 à 12h00 Vendredi 17 octobre de 14h00 à 16h30 Vendredi 31 octobre de 14h00 à 16h30</b>
<u>Jours et heures d'ouverture de la mairie de Yèvres</u>	<u>Permanences du commissaire enquêteur</u>
<b>Lundi de 9h00 à 12h30 ; Mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; Mercredi de 9h00 à 12h30 ; Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; Vendredi de 9h00 à 12h30 ; Samedi de 9h00 à 12h30</b>	<b>Samedi 18 octobre de 9h30 à 12h00</b>

Les observations adressées par courrier seront tenues à disposition du public dans les registres présents dans les mairies de Brou et de Yèvres. Les observations adressées par courriel seront accessibles sur le site internet [www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public](http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public). Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Thomas CARDON, Gérant, à l'adresse électronique suivante : [pvenquete@gmail.com](mailto:pvenquete@gmail.com) Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Brou et de Yèvres, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. M. le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision sur les demandes de permis de construire. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.